



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vallourec

Question au Gouvernement n° 451

Texte de la question

VALLOUREC

M. le président. La parole est à Mme Perrine Goulet, pour le groupe La République en marche.

Mme Perrine Goulet. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, avec mon collègue Jean-Bernard Sempastous, nous avons appris, la semaine dernière, la cession par le groupe français Vallourec, spécialiste des tubes sans soudure, de son activité produits de forage à l'américain NOV, pour 63 millions de dollars. Deux des trois sites situés en France, ceux de Tarbes et Cosne-sur-Loire, ne font pas partie de cette opération et feront l'objet d'une démarche de cession parallèle.

Le site de Cosne-sur-Loire emploie aujourd'hui 139 salariés. Il représente l'un des plus importants vecteurs d'emploi pour cette ville de 9 000 habitants, qui est la deuxième de mon département. Ce site dispose d'une main d'œuvre très qualifiée et expérimentée, qui est dotée d'un savoir-faire indéniable et très spécialisé. Or la crise du secteur pétrolier et parapétrolier a entraîné la chute du chiffre d'affaires de la société, lui-même dû à une baisse très nette de l'activité.

En 2016, un premier plan social mis en place par le groupe avait entraîné la fermeture d'un des deux sites situés dans cette commune et le licenciement de quatre-vingts salariés. L'État était venu au secours du groupe en participant à sa recapitalisation, à hauteur de 500 millions d'euros. M. Emmanuel Macron, à l'époque ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, avait formulé plusieurs exigences à l'égard de Vallourec,...

M. Fabien Di Filippo. Allô ?

Mme Perrine Goulet. ...lui demandant notamment de développer une stratégie offensive, de réaliser des investissements sur les sites touchés par la crise et de ne fermer aucun site productif. Enfin, il avait annoncé des appels à projets visant à revitaliser les sites concernés avant que les restructurations ne touchent à leur terme.

Monsieur le ministre, il semble que le groupe Vallourec ne soit pas en mesure de tenir ses engagements, et nous sommes dans l'inquiétude. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les démarches entreprises par le Gouvernement pour l'inciter à les respecter ?

Est-il possible d'avoir la garantie que l'activité continuera dans ce bassin d'emploi, déjà très touché par le chômage et la désindustrialisation ? Une partie des 500 millions d'euros investis par l'État peut-elle être récupérée en raison des engagements non tenus ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'économie et des finances*. Madame la députée, vous avez raison, Vallourec est une magnifique entreprise industrielle, spécialiste des tubes sans soudure, dont les principaux marchés sont liés au pétrole, au gaz et à l'énergie. Elle est donc confrontée à la fois à la baisse des prix du pétrole, qui atrophie ces mêmes marchés, ainsi qu'à une transition énergétique qui s'est avérée beaucoup plus rapide que prévu et qui impacte toutes les entreprises industrielles de ce secteur.

Cette évolution a un impact direct sur deux sites, que vous avez indiqués : Cosne-sur-Loire et Tarbes. J'ai demandé à M. Jean-Pierre Floris, le nouveau délégué interministériel aux restructurations d'entreprises qui vient d'être nommé il y a quelques jours par le Premier ministre, d'accorder une attention toute particulière à ces deux sites, aux salariés qui risquent d'être touchés, et à l'accompagnement de chacun d'entre eux.

Vallourec avait bénéficié d'un soutien de l'État de 500 millions d'euros, ce que vous avez, madame la députée, rappelé. La Banque publique d'investissement a pris une participation de 15 % dans le groupe, ce qui nous donne sur ses choix un droit de regard particulier et nous permet donc de veiller à la préservation de l'emploi. C'est là un bon exemple de la nécessité d'avoir une politique industrielle offensive, qui prépare l'avenir en tenant compte de la transition digitale et de la transition énergétique beaucoup plus rapide que prévue.

Cette politique industrielle offensive doit permettre à nos entreprises d'innover, d'investir et de former les salariés. Je crois, comme tous les membres du Gouvernement et de la majorité, à l'industrie française et à son avenir. Pour le conforter, il faut prendre les décisions nécessaires, en matière à la fois économique, fiscale et de formation pour les salariés : c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 451

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 décembre 2017](#)